

Délibération n°18

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 5 novembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 octobre 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
30 octobre 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
12 novembre 2019

Objet :
**Centre de Loisirs Sans
Hébergement de Saint-Laure -
Séjours hiver et printemps
2020 : tarifs**

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Jean-Paul AYRAL, a donné pouvoir à M Jacques VIGNERON
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Boris BOUCHET
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- M Jacquie DIOGON, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET

Absents :

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M José BELDA

**Rapport n°18 – Centre de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Laure - Séjours hiver et printemps
2020 : tarifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant que chaque année, l'accueil de loisirs de Saint-Laure organise des séjours et mini-camps à destination des enfants fréquentant la structure et résidant sur le territoire,

Considérant les projets suivants pour l'hiver et le printemps 2020 :

	Un séjour Ski à Chastreix Sancy (63), afin de valoriser les activités de glisses hivernales	Un séjour Sports de Pleine Nature à St-Nicolas des Biefs (03), afin de valoriser les activités sportives en milieu naturel
Dates	Du 24 au 28 février 2020 (5 jours-4 nuits) : 12/17 ans	Du 20 au 24 avril 2020 (5 jours-4 nuits) : 9/12 ans
Effectifs	23 adolescents	23 enfants
Encadrement	3 Etaps et 1 animatrice	3 Etaps et 1 animatrice
Hébergement	Gîte de «Baffaud» à Chastreix	Gîte «La Bourbonnière» à St-Nicolas Des Biefs
Transport	3 minibus de la collectivité	3 minibus de la collectivité
Alimentation	gestion autonome par le groupe et l'encadrement	gestion autonome par le groupe et l'encadrement
Activités	Ski, snowboard, luge, natation...	Escalade en milieu naturel, VTT, course d'orientation, équitation, randonnée, accrobranche, tir à l'arc, visite culturelle...

Considérant le budget prévisionnel global suivant :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
Transport	300,00 €	Participation familles	14 000,00 €
Alimentation	1 200,00 €	CAF P.S.O	1 219,00 €
Hébergement / Activités	7 600,00 €	Participation RLV (20%)	3 881,00 €
Encadrement	10 000,00 €		
TOTAL	19 100,00 €	TOTAL	19 100,00 €

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve les tarifs ci-dessous étant précisé que les familles se situant dans les tranches 1, 2 et 3, peuvent bénéficier d'une aide de la CAF dans le cadre du dispositif d'Aide au Temps Libre:**

Tranches	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Ext
QF CAF	0 à 680	681 à 850	851 à 990	991 à 1080	1081 à 1170	1171 à 1430	plus de 1431	plus de 991

Séjour Ski Chastreix Sancy	2020	122 €	173 €	213 €	264 €	315 €	355 €	406 €	480 €
Séjour Sports Nature Saint Nicolas des Biefs	2020	91 €	132 €	162 €	203 €	233 €	274 €	305 €	365 €

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 novembre 2019**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191105-
DELIB2019110518-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019